

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF88

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, supprimer la première occurrence des mots « que ce soit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.